

Dispositif

L'article 8, paragraphe 1, sous c), de la décision-cadre 2002/584/JAI du Conseil, du 13 juin 2002, relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre États membres, telle que modifiée par la décision-cadre 2009/299/JAI du Conseil, du 26 février 2009, lu à la lumière de l'article 47 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et de la jurisprudence de la Cour, doit être interprété en ce sens que les exigences inhérentes à la protection juridictionnelle effective dont doit bénéficier une personne faisant l'objet d'un mandat d'arrêt européen aux fins de poursuites pénales ne sont pas remplies lorsque tant le mandat d'arrêt européen que la décision judiciaire sur laquelle celui-ci se greffe sont émis par un procureur, pouvant être qualifié d'«autorité judiciaire d'émission», au sens de l'article 6, paragraphe 1, de cette décision-cadre, telle que modifiée par la décision-cadre 2009/299, sans que ledit mandat d'arrêt européen ou ladite décision judiciaire puisse faire l'objet d'un contrôle juridictionnel dans l'État membre d'émission avant la remise de la personne recherchée par l'État membre d'exécution.

(¹) JO C 262 du 10.08.2020

Ordonnance de la Cour (sixième chambre) du 1 juillet 2021 (demande de décision préjudicielle du Pécsi Törvényszék — Hongrie) — Tolnatext Bt. / Nemzeti Adó- és Vámhivatal Fellebbviteli Igazgatósága

(Affaire C-636/20) (¹)

(Renvoi préjudiciel – Code des douanes de l'Union – Article 22, paragraphe 6 – Article 29 – Droit d'être entendu – Procédures initiées d'office – Article 53, paragraphe 2, et article 94 du règlement de procédure de la Cour – Absence de précisions quant aux raisons justifiant la nécessité d'une réponse à la question préjudicielle aux fins de la solution du litige au principal – Irrecevabilité manifeste de la demande de décision préjudicielle)

(2021/C 382/07)

Langue de procédure: le hongrois

Juridiction de renvoi

Pécsi Törvényszék

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Tolnatext Bt.

Partie défenderesse: Nemzeti Adó- és Vámhivatal Fellebbviteli Igazgatósága

Dispositif

La demande de décision préjudicielle introduite par la Pécsi Törvényszék (cour de Pécs, Hongrie), par décision du 30 octobre 2020, est manifestement irrecevable.

(¹) JO C 62 du 22.02.2021

Demande de décision préjudicielle présentée par le Landgericht Köln (Allemagne) le 16 février 2021 — Deutsche Lufthansa AG/Airhelp Germany GmbH

(Affaire C-95/21)

(2021/C 382/08)

Langue de procédure: l'allemand

Juridiction de renvoi

Landgericht Köln (tribunal régional de Cologne, Allemagne)

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Deutsche Lufthansa AG

Partie défenderesse: Airhelp Germany GmbH

Cette affaire a été radiée du registre de la Cour par ordonnance du Président de la Cour du 17 juin 2021.

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Landgericht Köln (Allemagne) le 5 mars 2021 —
Deutsche Lufthansa AG/AirHelp Germany GmbH**

(Affaire C-142/21)

(2021/C 382/09)

Langue de procédure: l'allemand

Jurisdiction de renvoi

Landgericht Köln (tribunal régional de Cologne, Allemagne)

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Deutsche Lufthansa AG

Partie défenderesse: AirHelp Germany GmbH

Cette affaire a été radiée du registre de la Cour par ordonnance du Président de la Cour du 18 juin 2021.

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Landgericht Köln (Allemagne) le 22 mars 2021 —
Deutsche Lufthansa AG/GE**

(Affaire C-173/21)

(2021/C 382/10)

Langue de procédure: l'allemand

Jurisdiction de renvoi

Landgericht Köln (tribunal régional de Cologne, Allemagne)

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Deutsche Lufthansa AG

Partie défenderesse: GE

Cette affaire a été radiée du registre de la Cour par ordonnance du Président de la Cour du 14 juin 2021.

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Juzgado de Primera Instancia n° 4 de Castellón de
la Plana (Espagne) le 12 mai 2021 — Casilda/Banco Cetelem SA**

(Affaire C-302/21)

(2021/C 382/11)

Langue de procédure: l'espagnol

Jurisdiction de renvoi

Juzgado de Primera Instancia n° 4 de Castellón de la Plana